

Renseignements et rendez-vous au :

 **04 81 43 08 18**
07 67 04 96 00

 contact@cpca-les7collines.org

 www.cPCA-les7collines.org

Permanences sans rendez-vous

Mardi de 14h-17h

Jeudi de 9h-12h

19, rue des Célestes
38200 Vienne




Les 7 Collines
CENTRE DE PRISE
EN CHARGE DES AUTEURS
DE VIOLENCES CONJUGALES
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


Les 7 Collines
CENTRE DE PRISE
EN CHARGE DES AUTEURS
DE VIOLENCES CONJUGALES
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Les 7 Collines

CPCA Les 7 Collines

Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales

Le Grenelle contre les violences conjugales du 25 novembre 2019 a décidé de 5 mesures visant les auteurs de violences conjugales.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la création de Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) sur l'ensemble du territoire français avec le double objectif de mieux protéger les victimes et de renforcer les mesures de suivi des auteurs et de la prévention de la récidive.

Le CPCA a pour mission de :

- Prendre en charge les auteurs de violences conjugales afin d'éviter la récidive.
- Engager l'auteur dans un processus de responsabilisation et de changement.
- Participer à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CPCA s'inscrit dans un principe de refus de toute forme de violence et dans une conception égalitaire des relations entre les femmes et les hommes.

Les auteurs de violences conjugales sont orientés vers le CPCA par la justice et par les partenaires du social, de la santé, de l'insertion professionnelle, de l'emploi, etc.
Les auteurs, eux-mêmes, peuvent directement solliciter le CPCA.

Nos Actions

L'admission dans un groupe ou en hébergement fait l'objet d'un entretien individuel préalable avec l'équipe du CPCA.

Hébergement

Lorsqu'une mesure d'éviction du conjoint violent est prononcée par la justice, une solution d'hébergement peut être proposée à l'auteur et mise en œuvre par le CPCA. Tout auteur hébergé a l'obligation de participer au groupe thérapeutique. L'hébergement se fait en appartement individuel avec une contribution financière.

Groupe thérapeutique

Ce groupe est un espace de parole et un temps collectif animé par un travailleur social et un psychologue. Le programme comprend 12 séances qui ont lieu en fin de journée.

Entretiens psychologiques

Ces entretiens individuels visent à travailler sur les causes du passage à l'acte et la prévention de la récidive. Ils sont proposés en parallèle à l'inscription dans un groupe thérapeutique.

Accompagnement social

Chaque auteur accueilli au CPCA bénéficie d'un accompagnement social global (emploi, logement, parentalité, démarches administratives...) adapté à sa situation. Cet accompagnement se fait en articulation avec les partenaires du territoire et de la justice.